Compte-rendu - Conseil d'Administration de l'Association pour la qualité de l'eau potable

Mercredi 4 novembre 2020 à 17h
Visio conférence

Présents :

1. BOURGOIN Pascal (Agriculteur)
2. BRETAGNE Jean-Luc (Elu)
3. CRENE Daniel (Elu)
4. POUILLOT Franck (Agriculteur)
5. ROYCOURT Denis (Elu)
6. SCHMITT Catherine (Yonne Nature Environnement)
7. TATON Michaël (Elu)
8. VECTEN Yves (Elu)

Excusés : SERRIOT Pascal (UFC Que Choisir), JOURLIN Valentin (Agriculteur), Jean-Baptiste Thibaut (Agriculteur)

Autre présent : VATINELLE Sandrine, animatrice de l'association

Ordre du jour

- Election du bureau
- Charte Locale
  - Rappel
  - Point d'étape
  - Déploiement
- Prestations pour services environnementaux
  - Rappel
  - Point d'étape
- Présentation du site internet remis à jour
- Organisation évènementielle :
  - Venue de Lionel Alletto, chercheur INRAE sur les sols et les transferts de produits phytosanitaires
  - Déplacements envisagés : Vittel
- Budget prévisionnel 2021 et financement de l'association : mise en place du contrat territorial eau et climat
- Questions diverses

Election du bureau

La réunion étant réalisée en Visio-conférence, le report des élections du bureau est proposé par Yves Vecten, président. Les élections seront réalisées en présentielle quand les conditions sanitaires le permettront.
Le conseil d'administration valide cette proposition

Charte locale

Points importants :

- Le pilotage de la charte est réalisé par la communauté d'agglomération de l'Auxerrois

- Elle réunit au sein d'un comité de pilotage l'ensemble des acteurs de l'eau autour d'objectifs partagés
- Ce comité de pilotage valide le programme d'action élaboré avec les agriculteurs et viticulteurs autour de deux enjeux prioritaires : nitrates et les métabolites du dimétachlore et métazachlore.

Le déploiement :
Les conditions sanitaires ont rendu difficile la sensibilisation des exploitants à la charte locale (aucune réunion commune n'a été pu être réalisée). Un courrier a été envoyé en juin à l'ensemble des 88 exploitants concernés. 18 entretiens individuels ont été réalisés.
11 chartes sont signées pour 1361 ha soit moins de 10 % de la surface des BAC concernés.

Explications apportées par les exploitants qui ont refusé de signer la charte :
- Pas de financements en contre partie des efforts demandés
- Coûts des couverts trop important (Intérêt en année sèche)
- Destruction des repousses de colza après le 15 septembre qui peut être difficile
- Augmentation du temps de travail
- Les efforts concentrés sur un petit nombre d'exploitants

Proposition :
Mise en place de réunions cet hiver si les conditions sanitaires le permettent en présence d'élus de la communauté d'agglomération et des agriculteurs référents du COPIL.
En complément, l'animatrice de l'association continuera de réaliser des entretiens individuels en privilégiant dans un premier temps les zones les plus sensibles des BAC.

Le conseil d'administration valide le principe

Remarque :
- *Important que la charte soit signée par le plus grand nombre*

PSE (Paiement pour Services Environnementaux)

Appel à manifestation d'intérêt de l'AESN.
Le service « Eau » de la Communauté de l'Auxerrois (Xavier ANTOINE) a déposé un dossier construit en partenariat avec l'Association. Celui-ci fait partie 4 projets retenus pour le bassin Seine Normandie.
Une réunion a été réalisée avec le groupe d'agriculteurs référents de la charte qui a travaillé sur les indicateurs proposés.

Objectifs :
- Rémunérer les pratiques qui reconnues pour leur action sur la qualité de l'eau
- Accompagner la mise en place de la charte
-

Territoires concernés :
- BAC de la plaine du Saulce
- Périmètres de captage de la plaine des boisseaux (le BAC n'est pas pris dans sa totalité car la communauté d'agglomération envisage de demander une nouvelle étude du périmètre du BAC)

Points importants
- Convention entre l'AESN et la communauté pour 5 ans
- Engagement de l'agriculteur avec la Communauté d'agglomération
- Paiement (et contrôle) tous les ans

- Aides versées par l'Agence de l'Eau mais le contrôle et l'animation des PSE sont à la charge de la Communauté
- Aides non cumulables avec les aides bio et les MAEC
- Contrat pour 5 ans
- Montant variable chaque année suivant les efforts de l'agriculteur

Propositions d'actions

Domaine	Sous-domaine	Indicateur	Définition	Valeur Min	Valeur Max
Gestion des structures paysagères	Surface à enjeux eau et biodiversité	% zone à enjeux eau et biodiversité au-delà des 5 % réglementaires	Maintien ou développement des services éco systémiques	5	15
Caractéristiques des systèmes de production agricole	Allongement et diversification de la rotation	Pourcentage de culture à faible niveau d'impact	Part de culture à faibles besoins d'azote = dont les besoins en azote sont inférieurs à 100uN/ha.	15	25
	Couverture des sols	% de couverture des sols	% de couverture sur une parcelle	60	80
	Valorisation des ressources de l'agroécosystème	IFT herbicides (hors prairies permanentes)	Valeur minimale à atteindre est l'IFT référence local	2	0
		IFT hors herbicide (hors prairies permanentes)	Valeur minimale à atteindre est l'IFT référence local	3,2	0

Remarques :

- *Le BAC de la Plaine des Isles n'a pas été retenu car le captage est fermé. Suite aux conclusions de l'étude (cf. document joint) concernant le périmètre du BAC, la question de sa réouverture est posée du fait de son positionnement en zone industrielle. A ce jour, un courrier été envoyé par la communauté d'agglomération à l'ARS afin de connaître sa position.*
- *La communauté d'agglomération souhaite développer une politique d'acquisition foncière : acheter des parcelles en face du captage des Boisseaux afin d'avoir des parcelles tests. La communauté d'agglomération a une convention avec la SAFER.*
- *Un récapitulatif de l'ensemble des menées doit être présenté lors d'un conseil communautaire. Une présentation de l'animation agricole réalisée par l'association pourrait également être envisagée.*
- *Les PSE sont envisagés aussi pour appuyer les exploitants qui n'ont plus de contrats MAE et les agriculteurs en agriculture biologique qui n'ont plus d'aide.*

L'étude sur le ru des Caillottes (Actéon) définissant le périmètre de la Plaine des Isles sera communiquée aux administrateurs. L'ARS, suite à la sollicitation de la communauté d'agglomération, doit mandater hydrogéologue agréé, pour évaluer les conditions de la réouverture de la Plaine des Isles.
Pour rappel, les captages Plaine du Saulce est un captage grenelle et celui des Boisseaux est un captages priorité 4 au titre du SDAGE.

Site Internet

Le site internet de l'association a été renouvelé. L'adresse du nouveau site est la suivante : www.associationpourlaqualitedeleau.com

Celui-ci est en cours de finalisation.
Les membres du conseil sont invités à aller se rendre sur le site et préciser ce qu'ils souhaiteraient y trouver.

Organisation évènementielle

Proposition :

- Organisation d'un déplacement sur un territoire qui accompagne des actions agricoles en en faveur de la qualité de l'eau
- Réaliser une journée sur le territoire : pour les nouveaux élus : visite des captages de l'Auxerrois, visite de la gravière et de parcelles d'exploitants ayant des pratiques en faveur de la protection de l'eau. Il est proposé d'aller visiter une exploitation en agriculture biologique et une en agriculture de conservation. Pascal Bourgoin propose de venir sur son exploitation.
- Intervention de Lionel Alletto, chercheur INRAE sur le transfert des molécules phytosanitaires dans les eaux souterraines.

Le conseil d'administration valide ses propositions

Budget 2021 et financement de l'association

Marion Schwartz n'a pas souhaité renouveler son contrat à l'association.
Une embauche était envisagée pour la remplacer. Cependant, du fait du confinement et du changement d'élus, le recrutement a été suspendu.
Une embauche était envisagée pour la remplacé. Cependant, du fait du confinement et du changement d'élu, le recrutement a été suspendu.
Un rappel du futur financement de l'association est présenté ainsi que plusieurs scénarii en fonction de la masse salariale.
2 postes seraient nécessaires incluant l'animation. La demande de subvention serait à partir de 2021 basée sur des actions pluriannuelles.

Remarques :

- *Nécessité de présenter rapidement pour l'association une demande de subvention à la communauté d'agglomération car les budgets sont en cours de finalisation.*
- *Estimer avec la communauté d'agglomération les actions à mener afin de calibrer le budget : ce sont les animations qui vont déterminer les besoins budgétaires.*
- *Se renseigner auprès de l'agence de l'eau sur les principes de financement dans le cadre du CTEC*

Question diverse

Madame schmitt demande que soit transmises l'évolution des surfaces en bio sur les territoires.

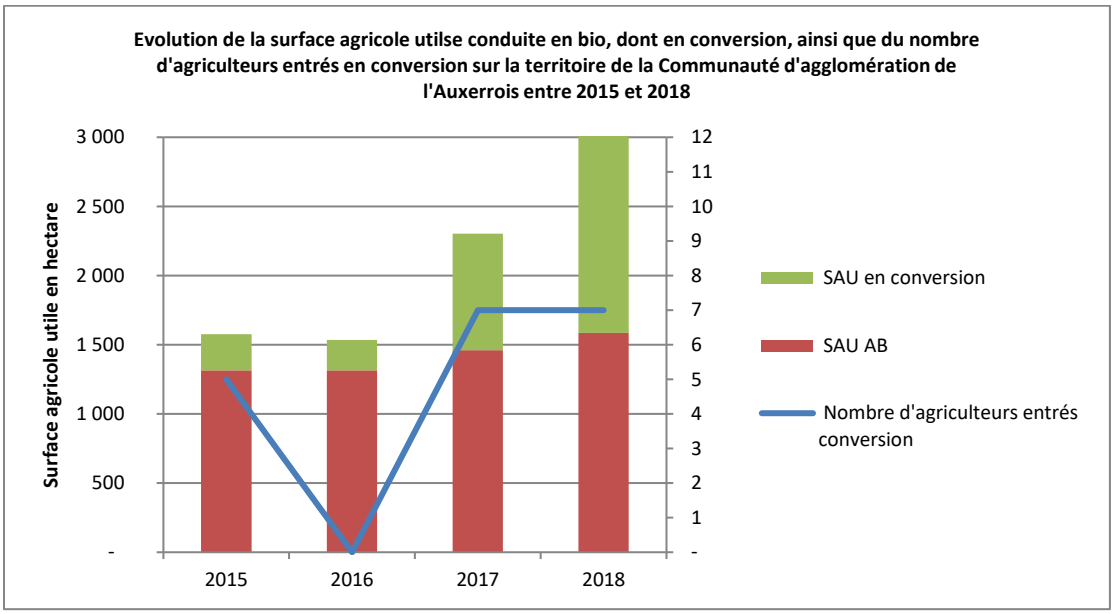

Prochain Conseil d'Administration : le lundi 7 décembre aux boutisses à Auxerre si les conditions sanitaires le permettent